



**Déclaration CAPA Accès à la Hors-Classe des Certifiés
Mardi 6 juin 2017**

A partir du 1^{er} septembre 2017, le nouveau parcours professionnel « carrières et rémunérations » sera progressivement mis en place.

Nous avons déjà eu l'occasion de porter dans cette instance l'appréciation globale de notre organisation syndicale. Nous tenons cependant à rappeler - pour ce qui concerne spécifiquement la Hors classe - que le protocole PPCR et sa déclinaison y prévoit explicitement le principe de l'accès pour tous les collègues dans le cadre d'une carrière sur les deux grades.

La CAPA Hors-Classe qui nous occupe aujourd'hui s'inscrit donc dans ce contexte de transition. Cela signifie que, bien que relevant de l'ancien dispositif, elle se doit de remplir pleinement son rôle et ce dans l'esprit des nouveaux textes. Nous y reviendrons, en évoquant en particulier les situation de collègues au 11^e échelon.

En ce qui concerne la mise en place du PPCR :

- Le SNES-FSU a demandé audience auprès des corps d'inspection au sujet des nouvelles modalités d'inspection et d'accompagnement induites par les textes. Nous reformulons ici le souhait d'être reçus le plus tôt possible. C'est une attente forte de la profession, et nous souhaitons pouvoir y voir clair sur ce qui va se mettre en place à la rentrée.
- Nous demandons également que le Rectorat de Toulouse arrête un calendrier sur les modalités de mise en œuvre le plus rapidement possible. Il nous semble intéressant de prévoir des temps de travail pour préparer l'articulation des nouvelles modalités d'évaluation avec les opérations de gestion.

*

* *

Sur l'ordre du jour de cette CAPA, dernière de l'ancienne ère, plusieurs éléments problématiques attirent notre attention.

1. Modifications d'avis :

Nous relevons, comme l'an passé des baisses d'avis, par les Chefs d'Etablissement alors que la motivation est identique à celle de l'an dernier, ou par les IPR peut-être sans

inspection dans le courant de l'année. Nous y reviendrons dans le détail dans la partie technique et demanderons leur annulation s'il n'y a pas de justification.

Par ailleurs, nous souhaitons connaître les effets des inspections qui ont eu lieu dans certaines disciplines alors qu'elles concernaient des collègues non visés par le dispositif transitoire du Ministère (c'est à dire collègues au 6^{ème} et 8^{ème} échelon n'ayant pas été inspectés depuis plus de 3 ans). Ces inspections ont-elles données lieu à des modifications d'avis et des hausses ou baisses de notes ?

2. Collègues au 11-ième échelon non promus :

Nous constatons qu'il y a encore 24 collègues au 11ème non promus pour 250 collègues au 11ème soit près de 10%. L'académie de Toulouse s'illustre encore de manière négative, notamment par rapport aux académies voisines, dans un esprit qui ne correspond pas à la note de service. Nous y reviendrons dans le détail et nous demandons donc que les critères énoncés dans la note de service soient enfin respectés, et que ces collègues soient rétablis dans leurs droits.

3. Bonifications pour services en Education Prioritaire :

Nous avons relevé une iniquité de traitement que nous détaillerons dans la partie technique.

*

* *

Pour terminer, nous formulons deux remarques :

- Nous avons des retours sur la communication tardive aux collègues de la possibilité de consulter les avis dans certains établissements. Nous demandons que les consignes soient rappelées pour l'an prochain aux chefs d'étab sur ce point ainsi que sur le fait qu'ils doivent recevoir en entretien les collègues qui ils ont baissé l'avis ainsi que ceux qui en font la demande.
- Enfin, à l'occasion de cette CAPA, nous redemandons la tenue de les CAPA qui examineront les refus de temps partiels. Nous rappelons notre exigence qu'elles soit réunies comme le prévoient les textes statutaires, avant la fin de l'année scolaire, pour d'évidentes raisons d'orgnaisation dans les établissements.